



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006

Date de la convocation des conseillers :
15.11.2006

point de l'ordre du jour no:
04

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal
Absent : Wohlfarth, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Plan d'aménagement particulier 5, rue Large; 1^{er} vote

Vu le plan d'aménagement particulier 5, rue Large concernant la réalisation d'un immeuble résidentiel dans la rue Large ;

Vu l'exposé des motifs et le rapport justificatif;

Vu le plan de situation;

Considérant que Monsieur le Ministre de l'Intérieur n'a pas donné d'avis dans le délai de trois mois après transmission au ministère;

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement général sur les bâtisses du 3 décembre 2004 et le plan directeur afférent ;

Vu le règlement du 22 avril 2005 concernant les secteurs urbanisés ;

Vu les plans afférents ;

Vu l'avis favorable de la commission des Voies et bâtiments ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

approuve à l'unanimité

provisoirement le plan d'aménagement particulier 5, rue Large.

en séance

date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2006.

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre